

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019493	Date d'inspection Le 02 août 2024
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 3		Numéro de téléphone (506) 878-1515
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	02 août 2024	02 août 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, deux groupes avaient quitté les lieux pour faire une sortie. À leur retour de la sortie, le mentor en assurance de la qualité a observé 3 enfants montés en haut seul sans surveillance. Le mentor en assurance de la qualité a entendu un membre du personnel éducatif demandé aux enfants de revenir et d'attendre le groupe. Les enfants n'ont pas retourné dans le groupe et ont été laisser sans supervision pour une minute avant que le groupe se dirige en haut. Le mentor en assurance de la qualité a observé qu'il y avait 3 membres du personnel éducatif présent avec les enfants qui montaient les escaliers. Le mentor a également observé des enfants qui sortaient de leur classe pendant le diner sans avoir demandé aux membres du personnel éducatif. Le membre du personnel tentait de faire revenir les enfants mais les enfants n'écoutaient pas les directives données. L'administrateur a offert leur soutien pendant le dîner afin de s'assurer que le ratio fût respecter et pour assurer une supervision. Le mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec l'administrateur concernant des procédures qui peuvent être mis en place lorsqu'ils transportent les enfants d'un endroit à un autre et de l'importance de la communication et du travail d'équipe dans des moments comme celui-ci. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a fait la vérification d'un nouveau dossier d'employé pour ce permis. Toutes vérification requises et preuves de compétences étaient dans le dossier observé. Le ratio fût respecté lors de l'inspection de surveillance et l'orientation positive des enfants fût aussi vérifié et observé lors de l'inspection. Les enfants avaient été dehors lors de l'inspection et le mentor a observé qu'ils ont offert de la crème glacée aux enfants comme collation spéciale en fin de journée.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 06 août 2024

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 août 2024

Date